

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 5 (1914)

Artikel: Enseignement secondaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-110010>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'école pendant toute la durée de la maladie de la personne avec laquelle ils cohabitent.

5. *Varicelle, oreillons.*

Les élèves atteints de varicelle (petite vérole volante) seront exclus de l'école pendant dix jours au minimum.

Ceux qui sont atteints d'oreillons (ourles) ne pourront fréquenter l'école pendant vingt et un jours.

6. *Autres maladies contagieuses.*

(Tuberculose, fièvre typhoïde, méningite cérébrospinale, variole, maladie du cuir chevelu et de la peau, etc.)

Le personnel enseignant prendra contre les autres maladies contagieuses les mesures générales recommandées ci-dessus.

Le service d'hygiène indiquera de son côté les mesures spéciales à prendre dans chaque cas particulier.

III. Ecoles complémentaires.

- 27. 1. Circulaire du Conseil d'éducation du canton de Lucerne concernant la fréquentation de l'école complémentaire (10 septembre 1912).
- 28. 2. Règlement pour les écoles complémentaires du canton de Bâle-Campagne (7 décembre 1912).
- 29. 3. Circulaire de la Direction de l'Instruction publique du canton de Thurgovie concernant l'enseignement dans les écoles complémentaires (2 octobre 1912).

IV. Enseignement secondaire.

(Gymnases, écoles normales, etc.)

- 30. 1. Plan d'études de la section de chimie du Technicum du canton de Zurich, à Winterthour (17 juillet 1912).
- 31. 2. Règlement de discipline de l'Ecole cantonale de Zurich (17 juillet 1912).
- 32. 3. Règlement concernant l'organisation, les devoirs spéciaux et les compétences de la Commission de l'enseignement agricole du canton de Berne (19 avril 1912).
- 33. 4. Règlement d'exécution de la loi sur l'Instruction publique du canton de Lucerne, pour les dispositions concernant l'Ecole cantonale (9 décembre 1912).
- 34. 5. Règlement concernant le programme, l'internat et l'exploitation de l'école de fromagerie de Rütli-Zollikofen (12 juin 1912).
- 35. 6. Règlement concernant les obligations des directeurs, des maîtres spéciaux et des contremaîtres des établissements d'instruction agricole du canton de Berne (19 avril 1912).

- 36. 7. Plan d'études des collèges de district du canton de Bâle-Campagne (28 mars 1912).
- 37. 8. Plan d'études pour les écoles secondaires du canton de Bâle-Campagne qui se raccordent avec la 5^e année scolaire (17 avril 1912).
- 38. 9. Plan d'études pour les écoles secondaires du canton de Bâle-Campagne qui se raccordent avec la 6^e année scolaire (17 avril 1912).
- 39. 10. Règlement de l'Ecole cantonale de St-Gall (6 septembre 1912).
- 40. 11. Règlement fixant l'emploi des subsides cantonaux en faveur de fonds, de déficits et de cours de latin des écoles secondaires du canton de St-Gall (21 décembre 1912).
- 41. 12. Règlement de l'Ecole normale et de l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Aarau (22 mars 1914).
- 42. 13. Programme de l'Ecole normale et de l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Aarau (8 mai 1912).
- 43. 14. Programme de l'Ecole cantonale de Frauenfeld (9 mars 1912).
- 44. 15. Programme de l'Ecole normale du canton de Thurgovie, à Kreuzlingen (17 mai 1912).
- 45. 16. Loi sur l'enseignement professionnel du canton du Tessin (3 juillet 1912).
- 46. 17. Règlement d'application de la loi sur l'enseignement professionnel dans les écoles de dessin et d'arts et métiers du canton du Tessin (11 octobre 1913).

- 48. 19. **Programme des écoles moyennes du Canton du Valais.** (1912.)

RELIGION.

1^{re} année (2 heures).

Instruction religieuse et catéchisme expliqué et raisonné (1 heure).

Répétition de l'Histoire Sainte, Ancien et Nouveau Testament. Vie des apôtres (1 heure).

2^{me} année (2 heures).

Instruction religieuse et morale. Précis de la doctrine et de la morale chrétiennes (1 heure).

Histoire de l'Eglise dans ses grandes lignes. (Les Pères de l'Eglise, les persécutions, les grands schismes, les papes, etc.) (1 heure).

LANGUE FRANÇAISE.

1^{re} année (6 heures).

Répétition générale de la grammaire. Lexicologie des dix parties du discours. Règles de la syntaxe, du nom, du pronom, de l'adjectif, du verbe, du participe, etc.

Exercices orthographiques écrits et oraux. Dictées grammaticales en rapport avec les règles étudiées.

Dictées en texte suivi; les raisonner au double point de vue de la grammaire (règles appliquées) et du vocabulaire (sens des mots et des expressions).

Morceaux choisis. Lecture et récitation expressives de morceaux choisis bien gradués et propres à former l'esprit et le cœur. Conseils relatifs à la ponctuation et à l'accentuation. Analyse logique. Eléments de la proposition. Espèces de propositions. Exercices multiples, mais plutôt oraux, d'analyse grammaticale et logique.

Composition française. Conseils relatifs à la composition. Exercices d'application à des sujets simples, narrations, récits, descriptions, lettres familiales, etc.

Exercices verbaux. Narrations et récits simples, faits de vive voix. Reproduction de lectures faites.

2^{me} année (6 heures).

Grammaire. Revision du programme de la première année. Développement des règles de la syntaxe. Règles de ponctuation.

Orthographe. Suite des exercices de première année. Dictées en texte suivi; les raisonner au point de vue de la grammaire (règles appliquées), du vocabulaire (sens des mots et des expressions) et au point de vue des idées (principales, secondaires, figures de rhétorique, etc.).

Morceaux choisis. Comme en première année, avec choix de morceaux d'un ordre plus relevé. Lecture, récitation, déclamation.

Analyse et vocabulaire. — Revision et développement des notions d'analyse logique. Notions d'étymologie. Préfixes, suffixes, familles de mots. Les homonymes et les synonymes, le sens propre et le sens figuré, etc. Exercices oraux et écrits.

Composition. — Conseils relatifs à la composition.

Notions de style, correction, clarté, harmonie. Les divers genres de composition. Eléments de littérature. Quelques données historiques et littéraires sur les auteurs les plus connus. Quelques notions des règles de la versification.

Exercices de composition comme en première année, mais d'un degré plus relevé. Exercices oraux.

(Remarque.)— Messieurs les professeurs s'efforceront de corriger les défauts de prononciation et d'obtenir de leurs élèves une élocution claire et correcte.

LANGUE ALLEMANDE.

1^{re} année (garçons, 2 heures; filles, 2 heures).

Eléments pratiques de langue allemande par la méthode intuitive jointe à l'étude de la grammaire et des différentes parties du dis-

cours. Les déclinaisons, règles de genre et de nombre. Degrés de comparaison des adjectifs. Conjugaison des verbes auxiliaires et de quelques verbes usuels. Notions sur la construction de la phrase allemande.

Vocabulaire. — Etude de mots simples se rapportant aux choses habituelles, à la famille, au corps de l'homme, à l'habillement, à l'habitation, à la nourriture, à la classe, au temps, etc.

Nombreux exercices de conversation dans le but d'appliquer et de graver dans la mémoire le vocabulaire étudié et les règles de la grammaire. Lectures faciles et simples, à traduire oralement. — Exercices oraux et écrits de versions et de thèmes.

2^{me} année (garçons, 3 heures; filles, 2 heures).

Répétition et suite de l'étude de la grammaire. Conjugaisons. Verbes réguliers et irréguliers. Préfixes séparables. Les cas exigés par les verbes et les prépositions, etc.

Etude du vocabulaire et exercices nombreux et répétés de conversation, comme en première année, mais avec plus de développement.

Exercices oraux et écrits de versions et de thèmes.

Exercices de lecture. Etude et récitation de morceaux faciles et de quelques petites poésies.

ARITHMÉTIQUE ET ALGÈBRE.

1^{re} année (4 heures).

Répétition sommaire des quatre règles.

Calcul oral. Numération. Nombres entiers et décimaux. Caractère de divisibilité. Nombres premiers. Plus grand commun diviseur et plus petit commun multiple. Etude des fractions ordinaires. Addition, soustraction, multiplication et division des fractions. Réduction au même dénominateur. Simplification des fractions. Extraction des entiers. Conversions en fractions (Calcul oral).

Fractions décimales et nombres décimaux. Application des quatre règles fondamentales (Calcul oral).

Etude du système métrique avec exercices oraux. Connaissance des diverses mesures métriques de longueur, de surface, de capacité et de pesanteur. Calculs des surfaces, carré, rectangle, parallélogramme, triangle; des volumes, cube, prisme, etc.

Règles de trois, de tant %, d'intérêt, d'escompte, de proportion.

Nombreux exercices (problèmes) écrits et oraux sur ces matières.

2^{me} année (3 heures arithmétique, 1 heure algèbre pour les écoles de garçons).

Répétition du cours précédent et développements. Raisonnements pour justifier la multiplication et la division des nombres entiers et des fractions. Principes sur lesquels se basent les caractères de la divisibilité.

Chiffres romains.

Conversion des fractions ordinaires en fractions décimales, et des fractions décimales en fractions simples.

Carré et racine carrée, cube et racine cubique des nombres entiers, des nombres décimaux et des fractions ordinaires.

Revision du système métrique. Calcul des polygones, du trapèze, du cercle, de la pyramide, du cylindre.

Notions sur les monnaies. Poids spécifique. Densité.

Règles de trois, d'intérêt, d'alliage, de société, etc. Escompte en dehors et en dedans. Notions sur les effets de commerce, les rentes d'Etat, les actions, les obligations, etc.

Pratique de l'emploi des lettres à la place des nombres dans la solution des problèmes se rapportant aux règles énumérées ci-dessus.

ALGÈBRE.

(Garçons, 1 heure).

Equations simples. Nombres positifs et nombres négatifs. Les quatre opérations algébriques. Fractions algébriques. Puissances et racines.

Résolution des équations du premier degré à une ou deux inconnues.

Exercices nombreux, oraux et écrits.

GÉOMÉTRIE.

1^{re} année (garçons, 1 heure).

Premiers éléments de la géométrie plane.

Notions sur le point, la ligne, la surface, le volume. Etude des lignes et des figures. Lignes verticales, horizontales, perpendiculaires, obliques, parallèles; l'angle, le triangle, les quadrilatères, les polygones, la circonférence, etc.

Calcul des surfaces et constructions graphiques. Emploi des divers instruments les plus usités, règle simple et graduée, équerre, compas, rapporteur, équerre d'arpenteur. Calculs et théorèmes oraux et écrits. Exercices pratiques.

2^{me} année (garçons, 1 heure).

Suite du cours précédent et développement. — Eléments de géométrie dans l'espace. Etude élémentaire des principaux solides géométriques, le prisme, la pyramide, le cylindre, le cône, la sphère. Mesure de leurs surfaces et de leur volume. Nombreux exercices pratiques. Calculs oraux et écrits.

2^{me} année (filles, 1 heure).

Notions de géométrie plane. Mesure des surfaces planes. Notions élémentaires de géométrie dans l'espace. Mesure des surfaces et des volumes. Calculs oraux et écrits. Exercices pratiques.

COMPTABILITÉ.

1^{re} année (1 heure).

Définitions préliminaires. Carnet de ménage. Correspondance commerciale. Notes, factures. Escompte. Commissions. Emballage,

tare. Poids bruts et poids nets. Livres de compte, carnet d'échéance. Comptabilité en partie simple et exercices de tenue de livre. Bouclement de comptes. Bilan. Inventaire.

2^{me} année (1 heure).

Comptabilité en partie double, ordinaire et américaine. Comptes généraux. Journal. Grand-Livre. Livres auxiliaires. Comptes courants. Méthodes usitées pour le calcul des intérêts. Balances. — Bouclement de compte et inventaire. Bilan. Compte de Profits et Pertes. Notions sur les effets de commerce. Billets de change. Traités, acceptations, chèques, etc.

Exercices pratiques sur la tenue des livres en partie double et bouclement de compte.

N.-B. — Les leçons de comptabilité pourront servir en même temps d'exercice de calligraphie.

HISTOIRE.

1^{re} année (2 heures).

Notions élémentaires d'histoire ancienne. Aperçu d'histoire universelle jusqu'à la Réforme, et plus spécialement des pays voisins dans leurs rapports avec la Suisse.

Histoire nationale des temps primitifs à la Réforme.

Histoire du Valais. Ses origines. La domination romaine. La légion thébéenne. Premier et deuxième royaumes de Bourgogne. Les Zähringen. Le Valais épiscopal et les ducs de Savoie. Les de la Tour et l'évêque Tavelli. Guichard de Rarogne. Insurrection des communes. Lutttes pour l'indépendance. Les sept dixains. Bataille de la Planta. Conquête du Bas-Valais. Le cardinal Mathieu Schinner.

2^{me} année (2 heures).

Aperçu d'histoire universelle de la Réforme à nos jours, principalement des pays voisins.

Histoire nationale de la Réforme à nos jours.

Histoire du Valais. Occupation du Chablais. La Réforme. Acquisition du district de Monthey. L'évêque Hildebrand Jost et les patriotes. La révolution française. L'indépendance du Bas-Valais. Le Valais sous la République helvétique. Le Valais indépendant. Le Valais, département français. Aperçu historique du développement des droits populaires.

Instruction civique. Exposition historique de la forme des institutions fédérales et cantonales. Organisation politique, administrative et judiciaire du canton du Valais et de la Confédération suisse.

GÉOGRAPHIE.

1^{re} année (2 heures).

Etude de la sphère. Les pôles, l'équateur, les tropiques. Degrés de longitude et de latitude. La mappemonde (planisphère). Les cinq continents, les océans, les mers principales. Terminologie.

(Qu'est-ce qu'une île, une presqu'île, un isthme, un détroit, un cap, etc.? A revoir rapidement.)

Etude des cinq continents, leurs divisions, leurs principales chaînes de montagnes (orographie), leurs principaux fleuves et bassins (hydrographie), les races (ethnographie), leurs contrées et principales villes et divisions. Aperçu sur le rôle politique et économique des différents Etats, leurs productions principales, leur agriculture, commerce et industrie.

2^{me} année (2 heures).

Etude plus spéciale de l'Europe, et particulièrement de la Suisse et du canton du Valais. Leurs institutions politiques, productions principales, agriculture, commerce, industrie.

Etude de la carte. Echelles, hâchures, courbes de niveau, etc.

Ce cours devra être complété par quelques notions de cosmographie. Les mouvements de la terre sur elle-même et autour du soleil. L'écliptique. Explication des saisons. Mouvements de la lune, ses phases. Le soleil, les planètes, les étoiles. Données sur les distances et les volumes des astres, etc.

PHYSIQUE ET CHIMIE.

1^{re} année (1 heure).

Physique. — Notions de mécanique. Levier, coin, roues dentées, poulies, moufles, etc. Balance. Loi de la pesanteur. Pression atmosphérique. Pression des liquides. Principe d'Archimède. Son application aux bateaux, aérostats. Syphon, pompe. Baromètre. — Chaleur. Son effet sur les corps, dilatation. Thermomètre. La vapeur, ses applications. Explication de la machine à vapeur.

Chimie. — Notions pratiques de chimie usuelle.

Composition de l'air, de l'eau. Les gaz principaux; oxygène, hydrogène, azote, acide carbonique. Leurs propriétés. Les bases, les acides, les sels. Le carbone, le soufre, etc.

2^{me} année (1 heure).

Physique. — Notions d'électricité statique et dynamique. Magnétisme. Aimantation. Corps bons ou mauvais conducteurs. Isolateurs. Paratonnerre. Boussole. Electrification par frottement, par influence. Piles électriques. Dynamos. Transport de l'énergie électrique. Les moteurs, les transformateurs, leur rôle. Applications usuelles de lumière et force. Visiter si possible des installations de télégraphe, de téléphone, sonnerie électrique, d'usine électrique, etc.

Notions usuelles sur l'acoustique, vitesse du son, réflexion (écho), phonographe etc.

Notions usuelles sur l'optique. Miroirs, lentilles (lunettes, loupe, microscope). Les couleurs, décomposition du rayon solaire, le prisme, la photographie, etc.

Chimie. — Notions pratiques sur les principaux métalloïdes et métaux (suite de la 1^{re} année).

Le chlore, le phosphore, le silicium, le potassium, le sodium, le

calcium, etc.; leurs principaux composés et acides, avec leur utilisation.

Le fer, plomb, cuivre, zinc, étain, argent, or, mercure, platine, aluminium, etc.

Notions sur la métallurgie du fer et les alliages, la verrerie, la céramique.

HISTOIRE NATURELLE, HYGIÈNE.

1^{re} année (1 heure).

Zoologie. — Le corps de l'homme. Squelette. Structure des os. Articulations. Système nerveux. Muscles. Fonctions de la respiration, de la digestion. Circulation du sang. Système artériel et veineux. Les cinq sens.

Hygiène. — Hygiène du corps, propreté, lotions, bains. Influence sanitaire des exercices corporels.

L'hygiène du vêtement, de l'habitation, aération, ventilation. La lumière, hygiène de la vue. La chaleur. Systèmes de chauffage.

Botanique. — Organes principaux des plantes, racines, tiges, feuilles, fleurs et fruits. Connaissance élémentaire de quelques plantes communes de la région.

2^{me} année (1 heure).

Zoologie. — Revision sommaire du cours de première année. Etude des animaux. Classifications principales. Vertébrés, mammifères, oiseaux, reptiles, batraciens, poissons.

Les insectes. Classifications principales. Etude et description d'un insecte-type. Les métamorphoses. Insectes utiles ou nuisibles à l'agriculture, particulièrement dans la région.

Hygiène. — Hygiène de l'alimentation, ses règles. Boissons et alcoolisme. Notions sur les maladies contagieuses. Microbes. Désinfection.

Botanique. — Nutrition, germination et respiration de la plante. Plantes utiles et nuisibles de la région. Nos principales cultures. Notions élémentaires de classification.

N.-B. — L'enseignement des sciences naturelles sera, avant tout, simple, expérimental et pratique. Il doit tendre à développer l'esprit d'observation de l'élève.

DESSIN.

1^{re} année (garçons 3 heures, filles 2 heures).

Dessin à main libre (1 h.).

Dessin au crayon d'après un modèle, plan ou de faible relief, de forme géométrique ou autre. Objets usuels, flore, ornements dessinés ou sculptés. Dessin d'invention, sans modèle. — Notions de coloris.

Dessin technique (2 h.).

Emploi de la règle, de l'équerre, du compas, du rapporteur. Construction des figures élémentaires de la géométrie plane,

triangles, quadrilatères, polygones réguliers, circonférences, rosaces.

Dessin à l'échelle fixée. Applications pratiques, dessin de portes, fenêtres, parquets, dallages, vitraux, etc.

2^{me} année (garçons 3 heures, filles 2 heures).

Dessin à main libre (2 h.).

Développement du cours de première année. Modèles à trois dimensions ou en relief. Principes de la perspective d'observation.

Compositions décoratives élémentaires.

Emploi de la couleur.

Dessin technique (1 h.).

a) Principe de la représentation géométrale des objets à trois dimensions, suivant la méthode intuitive.

b) Croquis d'après des objets de forme simple et s'écartant peu des solides géométriques élémentaires (prisme, pyramide, cylindre, sphère).

c) Dessin à échelle déterminée avec application de teintes au lavis.

CALLIGRAPHIE.

1^{re} année (1 heure).

Exercices de belle écriture. Exercices d'écriture courante soignée. Ecriture allemande.

2^{me} année (1 heure).

Suite des exercices de première année. Ecriture sur feuille non réglée, rapide et courante. Ronde. Gothique. — Ecriture allemande.

N.-B. — Ces exercices peuvent servir d'exercices d'application, surtout pour la comptabilité et la correspondance commerciale.

Il est recommandé aux professeurs de veiller à la propreté des cahiers et d'exiger dans toutes les branches, pour toutes les tâches écrites, du soin et de l'application dans l'écriture.

CHANT

1^{re} année (1 heure).

Théorie et solfège. Exercices rythmiques et mélodiques sur des mesures simples.

Exercices individuels et exercices d'ensemble.

2^{me} année (1 heure).

Développement du cours de première année.

Gammes majeures et gammes mineures. Etude des accords au point de vue de la recherche de la tonalité.

Exercices de lecture à vue. Chant à deux voix. Exercices individuels et d'ensemble. Etude de chants patriotiques ou militaires.

GYMNASTIQUE.

1^{re} année (garçons 2 heures, filles 1 heure).

Exercices d'ordre et de tenue. Education du rythme au moyen de la marche, de mouvements du corps et d'exercices d'ensemble. Mouvements simples d'assouplissement et de dégagement. Exercices du torse, exercices respiratoires. Exercices du premier degré aux appareils. Saut, pas de gymnastique, courses.

2^{me} année (garçons 2 heures, filles 1 heure).

Développement des exercices de première année.

Exercices aux appareils à un degré plus élevé.

Exercices combinés avec barres, haltères ou massues. Marches et courses soutenues.

Le programme pour jeunes filles se bornera naturellement aux exercices les plus simples et les mieux appropriés à leur sexe.

TRAVAUX MANUELS.

1^{re} année (filles 4 heures).

Tricot et couture. Reprisage. Racommodage et rapiéçage sur toile et sur drap.

2^{me} année (4 heures).

Développement du cours de couture.

Travaux de lingerie. Notions de coupe. — Notions de broderie.

HORAIRE-PROGRAMME HEBDOMADAIRE.

Branches	Ecoles de garçons		Ecoles de filles	
	1 ^{re} année	2 ^{me} année	1 ^{re} année	2 ^{me} année
Religion	2	2	2	2
Langue française	6	6	6	6
Langue allemande	3	3	2	2
Arithmétique	4	3	4	3
Algèbre	—	1	—	—
Géométrie	1	1	—	1
Comptabilité	1	1	1	1
Histoire	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2
Physique et chimie	1	1	1	1
Histoire naturelle et hygiène	1	1	1	1
Calligraphie	1	1	1	1
Dessin	3	3	2	2
Chant	1	1	1	1
Gymnastique	2	2	1	1
Travaux manuels	—	—	4	4
	30	30	30	30

49. 20. Loi modifiant les articles 93 et 94, chapitre II, titre 3, de la Loi sur l'Instruction publique du 5 juin 1886 du Canton de Genève (Traitement des régents des écoles secondaires rurales.) (Du 16 mars 1912.)

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève fait savoir que :

Le Grand Conseil, sur la proposition du Conseil d'Etat,

Décète ce qui suit :

Les articles 93 et 94 de la loi du 5 juin 1886, modifiée par la loi du 23 septembre 1899, sont abrogés et remplacés par les articles suivants, dont la numérotation sera, toutefois, révisée lors du collationnement de la loi du 30 septembre 1911 décidé par le Grand Conseil.

Article premier. Les régents des écoles secondaires rurales reçoivent un traitement de 4 000 francs, lequel est porté à 4 750 francs par des augmentations successives de 150 francs par année pendant 5 ans.

Art. 2. Les régents des écoles secondaires rurales doivent habiter la commune où est située l'école qu'ils dirigent. Si la commune est propriétaire d'un logement reconnu suffisant par le Département, le fonctionnaire est tenu de l'accepter à un prix de location fixé d'accord ou, en cas de discussion, par trois experts nommés l'un par le fonctionnaire, l'autre par la commune et le troisième par les deux premiers.

Si le fonctionnaire se trouve dans l'impossibilité de se procurer un logement suffisant dans la commune, le Département peut l'autoriser à habiter une autre localité.

Art. 3. La commune qui a l'école sur son territoire fournit le local, le logement du régent et un jardin servant à l'enseignement agricole.

Art. 4. L'entretien des bâtiments d'école et la fourniture du mobilier nécessaire, de même que les soins de propreté, le chauffage et l'éclairage des locaux scolaires, sont à la charge de la commune qui a l'école sur son territoire. Par contre celle-ci touche le loyer payé par le régent.

Les livres, le matériel et les fournitures pour l'enseignement sont à la charge de l'Etat.

Art. 5. Pour l'école de La Plaine, et en dérogation aux dispositions précédentes, les communes de Dardagny, Russin, Avully et Cartigny contribuent chacune pour un quart au local de l'école et au logement du régent. Ces quatre communes se répartissent dans la même proportion le loyer versé par le régent de l'école secondaire du groupe.

Art. 6. Les communes d'un groupe font entre elles, et proportionnellement à leur population, le cinquième du traitement initial du régent. Les quatre autres cinquièmes, ainsi que les augmentations annuelles, sont à la charge de l'Etat.

Dispositions transitoires.

Tous les régents des écoles secondaires rurales recevront, à partir du 1^{er} janvier 1912, l'augmentation du traitement initial prévu à l'article premier de la présente loi. Ils auront droit, dès l'année suivante, aux nouvelles augmentations annuelles jusqu'à ce qu'ils aient atteint le maximum de leur traitement.

Au cas où certaines écoles secondaires rurales viendraient à être supprimées, en application de l'art. 39 de la loi du 30 septembre 1911 sur l'instruction primaire, sera considérée comme situation acquise des régents intéressés, celle qu'ils auraient eue sur la base de la loi du 23 septembre 1899, au moment de leur permutation ; cette dernière disposition sera applicable durant une période de cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 1912.

Le Conseil d'Etat est chargé de faire promulguer les présentes dans la forme et le terme prescrits.

Fait et donné à Genève, le seize mars mil neuf cent douze, sous le sceau de la République et les signatures du Président et du Secrétaire du Grand Conseil.

V. Corps enseignant à tous les degrés.

- 50.** 1. Règlement pour les chapitres scolaires et le synode scolaire du canton de Zurich (19 septembre 1912).
- 51.** 2. Ordonnance concernant la préparation du corps enseignant secondaire du canton de Lucerne (24 juillet 1912).
- 52.** 3. Règlement sur les examens des maîtres de langues du canton de Lucerne (7 février 1912).
- 53.** 4. Arrêté du Conseil d'Etat du canton de Soleure concernant l'indemnité de logement due au corps enseignant primaire (21 mai 1912).
- 54.** 5. Statuts de la Caisse de secours du corps enseignant du canton de Schaffhouse (16 octobre 1912).
- 55.** 6. Règlement pour les examens du brevet du corps enseignant du canton de Bâle-Campagne (13 mars 1912).
- 56.** 7. Règlement concernant les congés et les remplacements des membres du corps enseignant du canton de Bâle-Campagne (14 décembre 1912).
- 57.** 8. Arrêté du Grand Conseil du canton des Grisons concernant le traitement des maîtres de l'Ecole cantonale de Coire (1^{er} septembre 1912).

- 58.** 9. **Loi sur le Fonds scolaire de prévoyance en faveur du personnel de l'enseignement primaire du canton de Neuchâtel.** (Du 20 novembre 1912.)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, vu l'article 125 de la loi sur l'enseignement primaire du 18 novembre